
Assemblée des États Parties

Distr.: générale
26 mai 2008

Français
Original: Anglais

Septième session

La Haye

12-22 novembre 2008

**Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale
au 31 mars 2008***

* Document précédemment publié sous la cote ICC-ASP/7/CBF.1/6.

Introduction

1. L'Assemblée des États Parties (ci-après dénommée l'"Assemblée") a, dans sa résolution ICC-ASP/6/Res.4 en date du 14 décembre 2007, approuvé un budget de 90 382 100 euros pour l'exercice 2008. Conformément à la demande du Comité du budget et des finances (ci-après dénommé le "Comité")¹, le Greffier présente ci-après le rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale pour les trois premiers mois de l'exercice 2008.

Aperçu de l'exécution du budget de la Cour pénale internationale

2. Le budget-programme pour 2008 est fondé sur l'hypothèse que, dans le cadre de quatre situations, le Procureur poursuivra des enquêtes concernant cinq affaires au moins. Deux autres personnes ayant été arrêtées, M. Katanga le 17 octobre 2007 et M. Ngudjolo Chui le 7 février 2008, la Cour compte maintenant que deux procès seront en cours en 2008.

3. L'on trouvera au tableau 1 une indication de l'utilisation que la Cour a faite de ses ressources, par poste de dépense. Le taux actuel d'exécution est de 23,7 pour cent, soit un chiffre supérieur au taux de 20,3 pour cent enregistré pour le premier trimestre de 2007.

4. Comme indiqué au tableau 1, certains coûts non salariaux, comme les dépenses afférentes aux "services contractuels" et aux "frais généraux de fonctionnement", dépassent la moyenne trimestrielle par suite, principalement, de la nature des contrats annuels, qui sont engagés en début d'année. S'agissant des dépenses salariales, la Cour poursuit ses efforts de recrutement, ce qui a permis d'atteindre un taux d'exécution de 20,7 pour cent, contre 18,1 pour cent pour la période correspondante de l'exercice précédent.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, quatrième session, La Haye, 28 novembre – 3 décembre 2005* (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/4/32), partie II.B.6 a), par. 14.

Tableau 1: Exécution du budget de l'exercice 2008: Utilisation des ressources par poste de dépense – Total CPI (en milliers d'euros)

Budget de base	Budget approuvé 2008	Dépenses au 31 mars 2008	Solde non engagé au 31 mars 2008	Taux d'exécution en % au 31 mars 2008
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]
Juges	6 270	767	5 503	12,2
<i>Total partiel, juges</i>	<i>6 270</i>	<i>767</i>	<i>5 503</i>	<i>12,2</i>
Dépenses de personnel	48 149	9 507	38 642	19,7
Personnel temporaire autre que pour les réunions	7 637	2 382	5 255	31,2
Personnel temporaire pour les réunions	1 560	85	1 475	5,5
Heures supplémentaires	383	40	343	10,5
Consultants	350	55	295	15,7
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	<i>58 079</i>	<i>12 069</i>	<i>46 010</i>	<i>20,7</i>
Frais de voyage et de représentation	4 471	1 067	3 404	23,9
Frais de représentation	59	21	38	35,0
Services contractuels, y compris formation	7 406	2 491	4 915	33,6
Frais généraux de fonctionnement	11 704	4 459	7 245	38,1
Fournitures et matériaux	1 223	327	896	26,7
Mobilier et matériel	1 170	192	978	16,4
<i>Total partiel, dépenses autres que de personnel</i>	<i>26 033</i>	<i>8 557</i>	<i>17 476</i>	<i>32,9</i>
Total CPI	90 382	21 393	68 989	23,7

5. L'on trouvera des informations plus détaillées sur l'utilisation des ressources de base et des ressources liées aux situations aux tableaux 1 a) et 1 b) de l'annexe.

6. Le tableau 2 ci-après illustre l'exécution du budget par Grand programme. Les taux d'exécution pour le Grand programme I (Branche judiciaire), le Grand programme II (Bureau du Procureur), le Grand programme IV (Secrétariat de l'Assemblée des États Parties), et le Grand programme VII (Bureau du Directeur de projet (locaux permanents)) sont inférieurs au taux d'exécution pour l'ensemble des activités de la Cour, à savoir 23,7 pour cent. Le taux d'exécution apparemment inférieur pour le Grand programme I est imputable aux crédits ouverts au budget au titre du régime de pension des juges, les dépenses n'intervenant qu'en fin d'exercice. Les dépenses afférentes au Grand programme II, pour l'essentiel, correspondent à celles qui ont été programmées pour le premier trimestre de 2008. La légère différence par rapport au taux global d'exécution est imputable principalement au profil des dépenses communes de personnel, qui augmenteront vers la fin de l'exercice, par exemple à mesure que les indemnités pour frais d'études deviennent payables. Le taux d'exécution est plus bas pour le Grand programme IV étant donné que les dépenses interviennent surtout pendant la session de l'Assemblée, en fin d'année. S'agissant du Grand programme VII, il n'est pas prévu de dépenses jusqu'à la fin de l'année, lorsque le personnel du bureau chargé du projet sera recruté. Les dépenses afférentes aux grands programmes III (Greffé) et VI (Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes) sont supérieures au taux d'exécution global enregistré jusqu'à présent. Dans le cas du Greffé, cela est dû au fait que la majorité des contrats de la Cour sont administrés par le Greffé et sont engagés en début d'exercice. Le taux d'exécution supérieur au taux global enregistré pour le Grand programme VI est dû à l'accélération des activités, ce qui a conduit à accroître les effectifs du personnel temporaire.

Tableau 2: Exécution du budget de 2008: Récapitulation par Grand programme (en milliers d'euros)

	Budget approuvé 2008	Dépenses au 31 mars 2008	Solde non engagé au 31 mars 2008	Taux d'exécution en % au 31 mars 2008
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]
Grand programme I Branche judiciaire	10 426	1 638	8 788	15,7
Grand programme II Bureau du Procureur	23 201	5 005	18 196	21,6
Grand programme III Greffes	51 512	14 047	37 465	27,3
Grand programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	4 029	418	3 611	10,4
Grand programme VI Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	1 006	285	721	28,3
Grand programme VII Bureau du Directeur de projet (locaux permanents)	208	0	208	0
Total CPI	90 382	21 393	68 989	23,7

Recrutement

7. Le recrutement avance de façon satisfaisante au regard des objectifs fixés par le Comité à sa neuvième session, en septembre 2007. Pour atteindre son objectif final, la Cour devra soutenir son effort.

Tableau 1: Dotation en effectifs – Postes approuvés et postes pourvus, par type de poste (administrateurs et services généraux)

	Postes approuvés	Postes pourvus	Recrutement en cours	Avis publié/recrutement non commencé	Postes vacants/avis non publiés	Postes devant être pourvus au 31 décembre
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[2+3+4+5=6]
Grand programme I	43	35	1	5	2	43
Grand programme II	203	175	17	10	1	203
Grand programme III	412	337	25	33	17	412
Grand programme IV	9	4	0	1	4	9
Grand programme VI	5	2	1	0	2	5
Grand programme VII	3	0	0	0	3	3
Total CPI	675	553	44	49	29	675

Avancement et tendances du recrutement

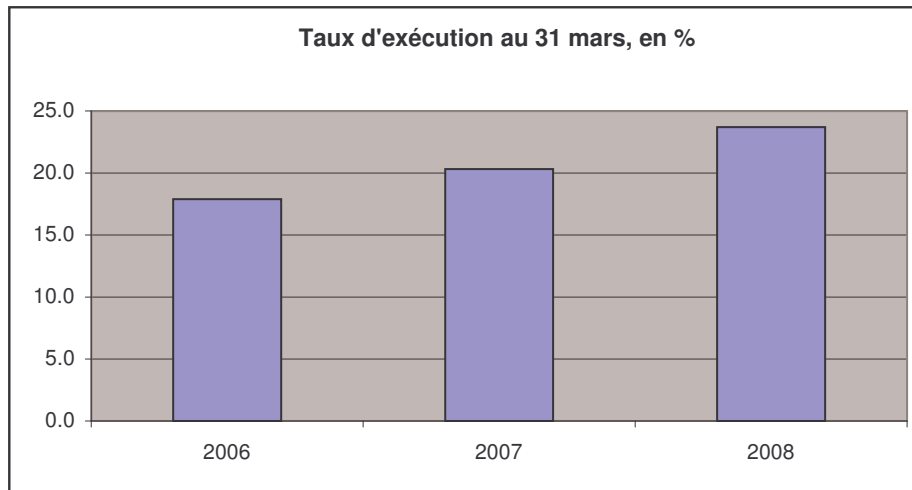
Premier trimestre 2008

- 53 postes vacants pourvus au cours du premier trimestre de 2008: 38 en janvier, 6 en février, 9 en mars
- 14 cessations de service: 11 en janvier, 2 en février, 1 en mars
- 2 affectations de candidats internes à des postes vacants, l'une et l'autre en mars
- augmentation nette des effectifs pour le premier trimestre: 39 postes

Aperçu de l'utilisation des ressources pour les activités de base et les activités liées aux situations

8. L'on trouvera à la figure 1 ci-dessous une comparaison du taux d'exécution du budget de la Cour pendant le premier trimestre des exercices 2006, 2007 et 2008.

Figure 1: Comparaison du taux d'exécution du budget au premier trimestre pendant la période 2006-2008 – Total CPI



9. Les dépenses encourues au titre du budget de base de la Cour se montent à 11,2 millions d'euros, soit un taux d'exécution de 23,6 pour cent.

10. Le budget de la Cour lié aux situations reflète les opérations qui se poursuivent au Tchad (Darfour), en Ouganda et en République démocratique du Congo. Au cours des trois premiers mois de 2008, la Cour a encouru pour 10,1 millions d'euros de dépenses, soit un taux d'exécution de 23,8 pour cent (4,0 millions d'euros pour le Bureau du Procureur et 6,0 millions d'euros pour le Greffe). La majeure partie de ces dépenses a trait aux "dépenses de personnel" et au "personnel temporaire", aux "frais généraux de fonctionnement", aux "services contractuels" et aux "frais de voyage".

Annexe

Tableau 1 a): Exécution du budget de 2008: Utilisation des ressources par poste de dépense – Budget de base (en milliers d'euros)

Budget de base	Budget approuvé 2008	Dépenses au 31 mars 2008	Solde non engagé au 31 mars 2008	Taux d'exécution en % au 31 mars 2008
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]
Juges	6 270	767	5 503	12,2
<i>Total partiel, juges</i>	6 270	767	5 503	12,2
Dépenses de personnel	48 149	9 507	38 642	19,7
Personnel temporaire autre que pour les réunions	7 637	2 382	5 255	31,2
Personnel temporaire pour les réunions	1 560	85	1 475	5,5
Heures supplémentaires	383	40	343	10,5
Consultants	350	55	295	15,7
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	58 079	12 069	46 010	20,7
Frais de voyage	4 471	1 067	3 404	23,9
Frais de représentation	59	21	38	35,0
Services contractuels, y compris formation	7 406	2 491	4 915	33,6
Frais généraux de fonctionnement	11 704	4 459	7 245	38,1
Fournitures et matériaux	1 223	327	896	26,7
Mobilier et matériel	1 170	192	978	16,4
Total partiel, dépenses autres que de personnel	26 033	8 557	17 476	32,9
Total CPI	90 382	21 393	68 989	23,7

Tableau 1 b): Exécution du budget de 2008: Utilisation des ressources par poste de dépense – Budget lié aux situations (en milliers d'euros)

Budget lié aux situations	Budget approuvé 2008	Dépenses au 31 mars 2008	Solde non engagé au 31 mars 2008	Taux d'exécution en % au 31 mars 2008
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]
Juges	0	0	0	0,0
<i>Total partiel, juges</i>	0	0	0	0,0
Dépenses de personnel	23 477	4 338	19 139	18,5
Personnel temporaire autre que pour les réunions	5 115	1 352	3 763	26,4
Personnel temporaire pour les réunions	45	0	45	0,7
Heures supplémentaires	95	5	90	4,9
Consultants	275	43	232	15,7
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	29 007	5 739	23 268	19,8
Frais de voyage	3 533	875	2 658	24,8
Frais de représentation			0	0,0
Services contractuels, y compris formation	4 062	1 840	2 223	45,3
Frais généraux de fonctionnement	5 385	1 562	3 823	29,0
Fournitures et matériaux	418	74	344	17,7
Mobilier et matériel	325	60	265	18,6
Total partiel, dépenses autres que de personnel	13 723	4 410	9 313	32,1
Total CPI	42 730	10 149	32 581	23,8